



**ARRÊTÉ N° 23/2024**

**PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

**RUE COTE VUILLEMAIN**

Le Maire de SAULNY,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213 -1, L 2542-2 et L 2542-4,

VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 1966 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales, notamment son chapitre 1er,

VU la demande du 17 avril 2024 formulée par Mr WALTER Erwan, représentant l'entreprise EJL – Jean Lefebvre LORRAINE, Voie Romaine 57146 Woippy Cedex sollicitant un arrêté réglementant la circulation pour réaliser des travaux d'aménagement dans le lotissement « Les Coteaux de la Gentièrre » situé Rue Côte Vuillemain

CONSIDERANT qu'il convient, pendant toute la durée des travaux pour des raisons de sécurité et pour faciliter leur exécution, de réglementer la circulation routière au droit de ce chantier,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** A compter du 22 avril 2024 et pendant toute la durée des travaux, dans le lotissement « Les Coteaux de la Gentièrre » la circulation sera règlementée comme suit :

- Stationnement interdit sur le parking à droite à l'entrée du lotissement après le rond-point
- Chaussée rétrécie
- Basculement de circulation sur chaussée opposée

**Article 2 :** L'entreprise EJL Lorraine est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire annonçant le chantier et permettant l'application des dispositions de l'article 1. Elle prendra toutes dispositions utiles pour assurer la protection du chantier et des piétons.

**Article 3 :** Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINTE MARIE AUX CHENES, l'entreprise EJL LORRAINE, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

- notifiée à Mr WALTER de l'entreprise EJL LORRAINE
- adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINTE MARIE AUX CHENES

SAULNY le 18 avril 2024

Le Maire

Nathalie SPORMEYEUR.

